Image not found or type unknown

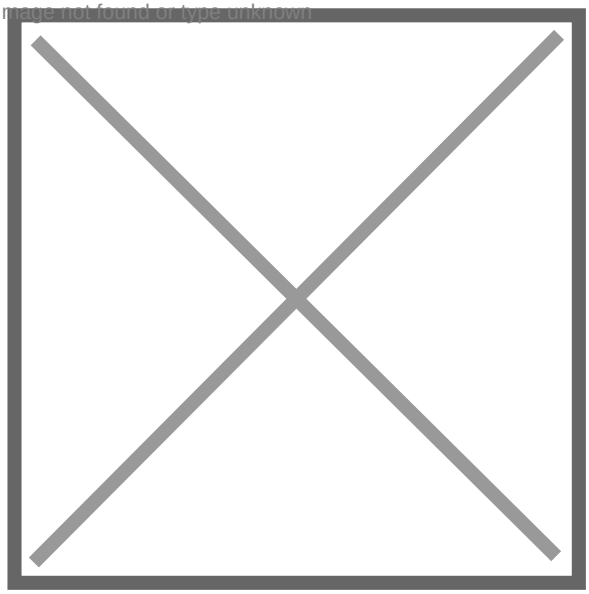

Demande de droit apres le décés de mon mari

Par **ndeye**, le **08/05/2008** à **22:13**

bjr mon mari etait d origine français on s est marié le 4 juin 2007 et il venait regulierement me rejoindre au senegal la derniere fois qu il est parti c etait le 9 janvier 2008 et on m a appelé pour me dire qu il est decedé le 22 janvier 2008 alors qu il s appretait à rentrer au senegal apres allé voir sa maman a la maison de retraite

je coordonne avec le notaire du departement qui m a dit qu il n y avait pas de testamment alors que mon defunt mari m avait dit un jour j ai changé mon testament et j ai mis ton nom là dessu donc saman et moi sommes ses heritieres ce que m a meme dit le notaire en ma disant qu il n yavait pas de testament

il etait ensignant en disponibilité pendant presqque 2 ans mais le rectorat me dit tout dernierement que j ai pas droit a la pension de reversion et au capital décés et ça m etonne beaucoup
la securité sociale aussi m a dit la meme chose alors qu il etait affilie a la mgen
et etant donné que je travaille pas car mon mari m avait demandé de rester avec lui quand il venait me trouver et de ce j ai tout arrété
je vous demande de me dire ce que je dois faire car c est difficil pour moi
je ne sais que faire et je ne savais pas que ça se passait ainsi en france
merci à vous et j attends impatiemment votre reponse

Par **Visiteur**, le **08/05/2008** à **23:42**

Bonsoir,
Prenez rapidement contact avec un notaire que vous chargerez de la succession, car si vous

êtes mariée en France et que vous n'avez pas d'enfants, NI LUI AVANT VOTRE MARIAGE, vous êtes de fait héritière d'une partie de la succession et sa Mère de l'autre partie.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés